

Projet éolien du Chemin de Saint-Gilles

Communes de la Chapelle-Hermier et Coëx
Lettre d'information - Juillet 2024

Autorisation du projet éolien du Chemin de Saint-Gilles

Madame, Monsieur,

Le 18 avril dernier, le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction de l'ordre administratif, a rendu un jugement validant l'Autorisation Unique de construire et exploiter le parc éolien du Chemin de Saint-Gilles.

Notre projet initié en 2013 par Nordex puis porté par RWE Renouvelables France depuis 2020 a obtenu un Arrêté préfectoral le 10 mai 2017 autorisant la construction et l'exploitation du parc éolien. Après un recours de 2017 à 2020, le Tribunal administratif de Nantes a statué en faveur de la construction du parc éolien. La Cour d'Appel a abondé en ce sens en rendant elle aussi un avis favorable le 25 février 2022. Enfin, en Avril 2024, le Conseil d'État a tranché, en validant la décision de la Cour d'Appel.

Aussi, nous avons le plaisir de vous informer que l'implantation du parc éolien situé sur les communes de La Chapelle-Hermier et Coëx va pouvoir se concrétiser.

L'année 2024 sera donc consacrée à la préparation du chantier qui débutera courant 2025. Après consultation de l'ensemble des parties prenantes, un calendrier général sera établi et vous sera communiqué en amont de l'ouverture de chantier. Pendant toute cette période, nous restons à votre disposition par mail et sur le site Internet du projet et nous vous tiendrons prochainement informés des prochaines étapes du projet.



Coralie Bouillard
Cheffe de projets pré-construction
RWE Renouvelables France
coralie.bouillard@rwe.com



Sixtine Maisonnave
Chargée d'affaires foncières
RWE Renouvelables France
sixtine.maisonnave@rwe.com

Les chiffres clés du projet



5

éoliennes

3 éoliennes seront installées à La Chapelle-Hermier et 2 à Coëx. Celles-ci feront 150 mètres en bout de pale.



18
MW

La puissance unitaire des modèles d'éoliennes sera de 3.675 MW soit une puissance totale d'environ 18 MW.



15 000
habitants

La production électrique équivaut à la consommation annuelle de 15 000 habitants (chauffage compris) selon l'Ademe.

[illegible]